

Diplôme d'Artisan d'art

Décret 98-247 du 2 avril 1998, arrêté du 12 Décembre 2003

Qualification délivrée le 20 décembre 2007

Le Président de la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat de Vaucluse
reconnait la qualité d'**Artisan d'art**

à **Michel LAGRANGE**

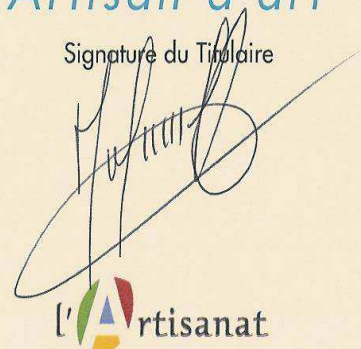
immatriculé(e) au Répertoire des Métiers pour le métier de
FABRICANT ET RESTAURATEUR DE DALLAGES

Le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat



Artisan d'art

Signature du Titulaire



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
Vaucluse



l'artisanat
Première entreprise de France